

Questions orales

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je crois que les syndicats négocient actuellement avec les compagnies de chemin de fer et qu'il leur incombe au premier chef d'essayer d'obtenir un règlement équitable. S'ils ne l'obtiennent pas, le ministre du Travail devra peut-être intervenir. Si je devais le faire à mon tour, je dirai que je suis très favorable à leurs demandes en ce qui a trait aux pensions.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me rends compte que le ministre n'a peut-être pas compris ma question. La question de l'augmentation des pensions des employés retraités ne relève pas de la négociation collective, et c'est pourquoi je demande au ministre si le Canadien National accordera une hausse en 1975 comme il le fait depuis quelques années et si cette hausse sera égale à celle du coût de la vie?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je sais que l'honorable représentant s'y connaît très bien en négociations syndicales. Je sais aussi, d'après mon expérience personnelle, qui est probablement aussi celle d'un grand nombre de fonctionnaires du CTC, que le syndicat négocie effectivement au nom des employés retraités pour obtenir des conditions justes. Peut-être a-t-il choisi en l'occurrence de ne pas le faire, mais je ne le sais pas. Dans ce cas, le ministère du Travail ou celui des Transports devront alors s'en occuper.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A 10 heures.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

DEMANDE DE RETRAIT DE L'ADMINISTRATION DES
ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET
DU NORD CANADIEN—LA POSSIBILITÉ DE CONFLIT
D'INTÉRÊTS

M. Peter Elzinga (Pembina): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre au sujet d'un conflit d'intérêts dont j'ai déjà parlé aujourd'hui. Fera-t-il tomber les parcs nationaux sous la juridiction d'un autre ministre, puisqu'il y a certainement conflit d'intérêts dans le cas où le ministre responsable des Affaires indiennes et du Nord canadien demande à retirer d'un parc national la zone d'un parc protégée par l'article 4 de la loi sur les parcs nationaux?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que je ne vois pas quel conflit d'intérêts il peut y avoir, mais j'étudierai la question.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

DEMANDE DE RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION
DU MINISTÈRE

M. G. H. Whittaker (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je le remercie d'avoir écrit pour répondre à trois questions que j'avais posées au sujet de l'application d'un programme de centralisation pour la Colombie-Britannique. Les employés du ministère ayant manifesté quelque inquiétude au sujet de l'application possible de ce programme dans cette province, le ministre

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

peut-il assurer la Chambre qu'il lui fera connaître les résultats de l'étude entreprise sur la réorganisation du ministère quand elle sera terminée le 1^{er} avril 1975?

● (1500)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, il s'agit ici d'organisation et d'administration internes. J'aimerais bien satisfaire le député, mais je voudrais en examiner d'abord les conséquences.

* * *

[Français]

LES PÊCHERIES

LA PÊCHE AU SAUMON—L'APPLICATION DE LA NOUVELLE
POLITIQUE RELATIVE AUX ZONES DÉSIGNÉES—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État responsable des pêcheries.

J'aimerais bien savoir si le ministre compte procéder à l'application de sa politique déjà annoncée, selon laquelle les permis de pêche au saumon seraient accordés seulement dans les zones désignées, et les détenteurs desdits permis ne pourraient plus pêcher librement dans les eaux fréquentées par les saumons.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur le président, je devrai vérifier le contenu exact de la question de l'honorable député. Si j'ai bien saisi, il parle de la possibilité que des permis soient donnés pour des zones particulières. C'est une suggestion qui a été faite, et aucune décision ferme n'a été prise à ce sujet.

[Traduction]

CIPAN—LES MOTIFS DE LA MAJORATION DES QUOTAS
RELATIFS AU CAPELAN

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au sujet de la majoration des quotas convenus par la CIPAN pour la pêche du capelan dans nos eaux. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le Canada s'est opposé à la majoration des quotas et estime-t-il qu'on possède assez de données et suffisamment de renseignements pour justifier la majoration des quotas relatifs aux prises de cet important poisson?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nous étions convaincus que les chiffres absolus des quotas auraient pu être inférieurs à ceux qui ont été convenus. D'autre part, nous savons que certains pays ne prendront pas tout leur quota, si bien que nous réalisons quand même notre objectif. Pour ce qui est de nos estimations d'ordre scientifique, je dois avouer que je ne suis jamais sûr qu'elles soient suffisamment fondées, bien que dans le cas présent, je crois qu'on peut s'y fier passablement.

M. Carter: Le ministre peut-il dire à la Chambre si les pays qui ont pêché le capelan l'an dernier ont violé les accords du CIPAN en ce qui concerne les quotas, et dans l'affirmative, quels sont ces pays?